

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département du
Calvados



EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal
de la Commune de SOIGNOLLES
14190

Date d'affichage : 18/03/2025

Délibération n° 2025-12

Date de convocation : 05/03/2025

TAUX D'IMPOSITIONS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

Le 11 mars 2025 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mr GAUCHET Bruno donne procuration à Mr LEBOYER Hugues.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Mr GAUCHET Bruno.

Mr BESANÇON Geoffroy a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Taux d'impositions 2025

Madame le Maire rappelle les taux d'impositions communaux de 2023 et 2024, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour 2025.

Taux d'impositions	2025
Taxe Foncier Bâti :	41.44 %
Taxe Foncier Non Bâti :	40.61 %
Taxe Habitation :	9.75 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'APPLIQUER LES TAUX D'IMPOSITIONS CI-DESSUS.

Certifié exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance
Mr BESANÇON Geoffroy

Pour extrait conforme
Le Maire,
Mme FIEFFÉ Patricia

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 014-211406749-20250311-DELIB_2025_12-DE

